



# DOSSIER D'ADOPTION REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Date de dernière mise à jour : 07.02.2012

Si vous souhaitez nous confier la légalisation et la sur légalisation de vos dossiers d'adoption, veuillez nous adresser votre dossier en un seul exemplaire original accompagné d'une copie de chaque document, d'un chèque global de règlement à l'ordre de VSI et du bon de commande à l'adresse suivante

VSI Service Adoption – 19/21 avenue Joffre 93800 Epinay sur Seine

Ne pas nous adresser de lutins

**Attention depuis Juillet 2007 la Mairie quelque soit la mention apposée doit indiquer sur chaque document le nom et la qualité du signataire**

## **DOCUMENTS A FOURNIR**

### **L'agrément – l'enquête sociale – l'enquête psychologique**

Vous devez nous adresser soit les originaux, soit des copies certifiées conformes par le conseil général ou la mairie de votre domicile.

Si le conseil général ne vous a fourni que des copies, nous adresser ces documents sans passer par la mairie – les copies de copies sont interdites

En règle générale nous ne faisons pas légaliser la notice qui doit être impérativement présentée au Ministère quand même. Si vous souhaitez faire légaliser ce document merci de le noter en observation sur le bon de commande

Coût de chaque document : 152 €

### **Les actes de naissances de chaque personne au foyer et le cas échéant l'acte de mariage**

Nous adresser des extraits originaux. Les copies du livret de famille ne sont pas acceptées.

Coût total de chaque document : 151 €

### **Requête (lettre des adoptants)**

Nous adresser les originaux que vous aurez au préalable fait légaliser par votre Mairie.

La Mairie doit noter la mention suivante :

« Vu pour certification matérielle de la signature de ... » Chaque signature doit être légalisée.

Coût total de chaque document : 152 €

**Les certificats médicaux pour chaque personne au foyer**

Nous adresser les originaux qui devront être légalisés au préalable par le conseil national de l'ordre des médecins ou par la mairie qui doit dans ce cas légaliser la signature du praticien.  
Coût total de chaque document : 152 €

**L'extrait de casier judiciaire** (un par adulte)

Nous adresser l'original datant de moins de 6 mois  
Coût total de chaque document : 152 €

**Bulletins de salaire pour chaque personne au foyer**

Faire faire une copie certifiée conforme par la Mairie  
Coût de chaque document : 152 €

Toutes les mentions et tampons doivent figurer sur une page imprimée. Une certification apposée au verso d'un document, s'il est vierge est refusée par le Ministère.

---

**COÛT TOTAL DU DOSSIER :**

Aux tarifs indiqués plus haut rajouter 155.50 € pour notre prestation et éventuellement 33.50 € pour un retour des documents à votre domicile par Chronopost. Si vous voulez éviter ces frais de retour nous adresser avec le dossier une enveloppe timbrée au tarif recommandé.

**DELAI :**

Prévoir environ 15 jours de délai à partir de l'envoi du dossier

Si le montant du chèque n'est pas exact nous ne bloquons pas le dossier. Nous réclamons la différence éventuelle ou remboursons le trop perçu.

Nous vous souhaitons à tous bonne chance dans vos démarches

Le service adoption : Christine et Max

**BON DE COMMANDE**  
**Joindre en 2 exemplaires à votre dossier**

**NOMS :**  
**PRENOMS :**  
**ADRESSE :**

**Tél. :**  
**Mail :**

**Société VSI**  
**19/21 avenue Joffre**  
**93800 Epinay sur Seine**

Le

*A l'attention du Service ADOPTIONS*

Veillez trouver ci-joint un dossier d'adoption à faire légaliser et sur légaliser au Consulat de la République démocratique du Congo

***Dossier***

---

Ce dossier est composé de : \_\_\_\_\_ documents  
Observations :

D'un chèque de règlement de : \_\_\_\_\_ €

Je règle par carte bancaire : - - - - - Expiration : -- -- C.V.C. - - -

***Retour***

---

Je joins une enveloppe timbrée :  oui  non

Je souhaite que vous retourniez mon dossier

- à mon domicile :  oui  non
- à l'adresse suivante : \_\_\_\_\_

**Cadre réservé à VSI**

MAE	Feuilles =
Consulat	Feuilles =
Retour	=